



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019321-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
06/05/2019

Date d'affichage
14/05/2019

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

SUBVENTIONS 2019

Délibération n° 2019-3-21

Objet :
Subventions 2019

ASSOCIATIONS	Subventions demandées pour 2019	Propositions Commission Finances pour 2019
Activités périscolaires		
Amicale Laïque	104 élèves	6760
Voyages pédagogiques ou linguistiques		
St Pierre		
St Jo		
JL Hamon		
Chombart de Lauwe	3 élèves	66
Collège Stella Maris St Quay Portrieux		
Collège ND Lanvollon		
Collège Diwan Plésidy	1 élève	22
Apprentissage		
Chambre des Métiers PLOUFRAGAN		
Bâtiment CFA Plérin	4 apprentis	100
MFR Plérin		
MFR Loudéac	1 apprenti	25

Associations		
Goëlo Judo		
Badminton Club Paimpolais	3 enfants	45
Pays de Paimpol Athlétisme	3 enfants	45
Paimpol Rugby		
Paimpol Hand ball	2 enfants	30
Club de natation Paimpol	5 enfants	75
Tennis Club Paimpol	6 enfants	90
Furlukin Circus		
Studio danse et forme	1 enfant	15
Cercle d'escrime Paimpol	1 enfant	15
Tennis club Plouézec	6 enfants	90
Goélants Basket	2 enfants	30
Entente cycliste du Pays de Paimpol		
Twirling club de l'Isle Goudelin	1 enfant	15
Cirque en flotte	5 enfants	75
Jeunesse sportive Lanvollonnaise		
Club nautique Pontrivien	1 enfant	15
Ecole de danse Pabu		
Associations de Pléhédel		
Pléhédel Sport (y compris Subv except école foot 2017)	2200	2200
Pléhédel Animation	3000	3000
Amis de la Bibliothèque	500	500
Amis de Boisgelin	x	330
Club des Bruyères		
Les Amis de St Michel		
Société de Chasse	300	150
Papota'Jeux (subvention exceptionnelle en 2017)		
Graines du Goëlo	1000	1000
Pompiers		
Amicale des Sapeurs Pompiers	1481,80	1481,80
Jeunes Sapeurs Pompiers	357,17	357,17
Divers		
Avel Mor	x	30
VMEH paimpol	x	50
Ass Pensionnés Marine Marchande		
FNACA	106	110
CASCI	x	100
Comice Agricole	x	200
ADMR		
Skol Diwan		
Médailleurs militaires du canton de Plouha	50	50
TOTAL		17 146,97

La commission des finances réunie le 9 mai 2019 a proposé les subventions 2019 présentées dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement de ces subventions.

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019322-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

06/05/2019

Date d'affichage

14/05/2019

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

EMPIERREMENT LOCAL ASSOCIATIF

Un empiérement supplémentaire est nécessaire autour du local associatif en construction. L'entreprise Goëlo TP, qui effectue déjà le terrassement en sous-traitance, a établi un devis de 7 860 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à un empiérement par l'entreprise Goëlo TP pour un montant de 7 860 € TTC. Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 à l'article 2315 opération 10014.

Délibération n° 2019-3-22

Objet :

**Empièrrement local
associatif**

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 16/05/2019
Reçu en préfecture le 16/05/2019
Affiché le
ID : 022-212201784-20190513-2019323-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
06/05/2019

Date d'affichage
14/05/2019

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2019-3-23

Objet :
**Structure de jeux
Ecole maternelle**

L'an deux mille dix neuf
Le lundi treize mai
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.
Etaient présents :
DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.
Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.
Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

STRUCTURE DE JEUX ECOLE MATERNELLE

La structure de jeux de l'école maternelle est très abîmée et dangereuse, son remplacement est à prévoir. 3 sociétés ont été sollicitées :

Sociétés	Nom structure	Prix structure TTC	Prix revêtement TTC	Total TTC
Qualicité Bretagne	avec 2ème filet	9 417,60	7 216,80	16 634,40
		8 803,20	6 166,80	14 970,00
Mefran / Altrad	AV12-2004			17 058,00
	AV12-2002			16 636,80
	Abeille			15 056,40
	Fourmi			15 001,20
	Papillon			17 106,00
Manutan			Pas de réponse	

La commission des finances du 9 mai a émis un avis favorable à la proposition de Qualicité Bretagne pour un montant de 14 970 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de Qualicité Bretagne pour un montant de 14 970 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 à l'article 2188 opération 35.

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019324-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

06/05/2019

Date d'affichage

14/05/2019

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

LAVE-VAISSELLE / CANTINE

Le lave-vaisselle de la cantine présente des signes de vétusté, 3 sociétés ont été sollicitées pour son remplacement :

Sociétés	Marque	Prix TTC	Garantie	Pose comprise
Ouest dépannage	SMEG	6 940,93	1 an	oui
ACPS	FAGOR	4 188,00	1 an	oui
Label Table	NEOTECH	3 819,60	1 an	oui

La commission des finances du 9 mai a émis un avis favorable à la proposition de Label Table pour un montant de 3 819.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de Label Table pour un montant de 3 819.60 € TTC. Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 à l'article 2188 opération 13.

Délibération n° 2019-3-24

Objet :

Lave-vaisselle / cantine

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
06/05/2019

Date d'affichage
14/05/2019

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2019-3-25

Objet :
Tondeuse à fléaux

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019325-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

TONDEUSE A FLEAUX

Le gyrobroyeur servant à nettoyer les chemins n'est pas adapté, une tondeuse à fléaux serait plus appropriée. 3 sociétés ont été sollicitées pour son remplacement et une reprise du gyrobroyeur est demandée :

Sociétés	Marque	Prix TTC	Reprise gyro	Couteaux
Rennes Motoculture	Kubota	1 550,00	450,00	56
Espace Emeraude	I seki / Carroy	845,00	250,00	40
Alexandre	I seki	1 608,00	450,00	56

La commission des finances du 9 mai a émis un avis favorable à la proposition de Rennes Motoculture pour un montant de 1 550 € TTC et à la reprise du gyrobroyeur au prix de 450 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de Rennes Motoculture pour un montant de 1 550 € TTC et à la reprise du gyrobroyeur au prix de 450 €. Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 à l'article 2188 opération 53.

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
06/05/2019

Date d'affichage
14/05/2019

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2019-3-26

Objet :
Choix architecte
Extension garderie

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019326-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

CHOIX ARCHITECTE / EXTENSION GARDERIE

Les effectifs évoluent en ce qui concerne la fréquentation des enfants à la garderie. Une extension devient indispensable pour accueillir tous les enfants à la prochaine rentrée. Le recours à un architecte est obligatoire, 3 devis ont été sollicités :

Architectes	Mission 60% TTC	Mission 100% TTC
Blandine HOUSSAIS	5 184,00	8 640,00
SOHA	5 613,00	8 604,60
GUI ENNE	Pas de proposition	

La commission des finances du 9 mai a émis un avis favorable à la proposition de Blandine Houssais à 5 184 € TTC pour une mission à 60%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition de Blandine Houssais à 5 184 € TTC pour une mission à 60%. Les crédits sont prévus au budget primitif 2019 à l'article 2315 opération 10015.

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

06/05/2019

Date d'affichage

14/05/2019

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Délibération n° 2019-3-27

Objet :

Fournitures scolaires 2019

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019327-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

FOURNITURES SCOLAIRES 2019

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 07 juillet 1983, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la participation de la Commune aux dépenses de fournitures scolaires individuelles, collectives et pédagogiques pour 2019 et leur communique les effectifs de l'école au 1^{er} janvier 2019 : 104 élèves domiciliés à Pléhédel.

D'autre part, une somme de 7 000,00 € a été attribuée à l'école Albert Camus au titre des fournitures scolaires collectives et pédagogiques pour 2019 (y compris 100 € pour le RASED).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tarif de 18 €uros par élève domicilié sur la commune au titre des dépenses de fournitures scolaires individuelles, soit un montant de 1 872 €uros (ce montant est inscrit au budget primitif 2019 à l'article 6574) et maintient la somme de 7 000 €uros au titre des fournitures scolaires collectives et pédagogiques (ce montant est inscrit au budget primitif 2019 à l'article 6067).

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

06/05/2019

Date d'affichage

14/05/2019

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Délibération n° 2019-3-28

Objet :

**Convention d'occupation
du domaine public**

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019328-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre de l'aménagement piétonnier prévu dans la rue du Docteur Mahé, une convention d'occupation du domaine public est nécessaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Le Maire à signer cette convention avec l'ATD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'Agence Technique Départementale.

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

06/05/2019

Date d'affichage

14/05/2019

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Délibération n° 2019-3-29

Objet :
**Demande d'évolution
du PLU**

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019329-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

DEMANDE D'EVOLUTION DU PLU

Une entreprise d'exploitation forestière est installée sur la commune et l'exploitant souhaiterait faire construire un hangar sur une parcelle classée A (zone agricole) au PLU. Or, le règlement écrit du PLU, à l'article A2 « Occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières » n'autorise que les « constructions et installations directement liées à l'activité agricole ». De fait, toute autre occupation ou utilisation du sol est interdite.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le Bureau Exécutif du 12 septembre 2017 a validé les modalités d'examen des demandes d'évolution des documents d'urbanisme communaux en vigueur. Ces modalités ont été présentées en Conférence intercommunale des maires du 21 septembre 2017. Elles impliquent notamment que les communes émettent leurs demandes d'évolution de document d'urbanisme par délibération du Conseil municipal.

Ainsi, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la Communauté d'agglomération pour faire évoluer le règlement du PLU afin qu'il autorise les constructions liées aux exploitations forestières en zone A (agricole).

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
06/05/2019

Date d'affichage
14/05/2019

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2019-3-30

Objet :
**Détermination du taux des
Ratios
promus-promouvables**

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019330-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

DETERMINATION DU TAUX DES RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents «promouvables » c'est à dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%). La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis de la CAP en date du 26 mars 2019, le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement de grade d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la fixation du taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe.

Le Maire
Anne DELTHEIL



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

06/05/2019

Date d'affichage

14/05/2019

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Délibération n° 2019-3-31

Objet :
**Déclarations d'Intention
d'Aliéner**

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Affiché le

ID : 022-212201784-20190513-2019331-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

L'an deux mille dix neuf

Le lundi treize mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, KLINZ Nathalie, LE FUR Yvon.

Etait absente et excusée : LE DÛ Sylvie.

Secrétaire de Séance : COISNE Pierre.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Madame Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

DIA N° 8/2019 – 17 Rue de la résistance (parcelles A 1258 et 1259)

DIA N° 9/2019 – 15 Rue de Cornouaille (parcelles D 190 et 191)

DIA N° 10/2019 – 39 Kerfiet (parcelles C 92 et 93)

Le Maire
Anne DELTHEIL